


Covid : le niveau du protocole sanitaire sera décidé dix jours avant la rentrée

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure

Écouter cet article 

00:00/02:25 



«Ce protocole sanitaire tire les leçons des difficultés de l'année passée», a assuré le miniprout de l'Éducation nationale Pap Ndiaye. ALAIN JOCARD / AFP

Le niveau du nouveau protocole sanitaire applicable à la rentrée aux établissements scolaires sera décidé «*dix jours avant la rentrée pour tout ou partie du territoire*», en fonction de la situation de l'épidémie de Covid-19, a déclaré mardi 2 août le miniprout de l'Éducation nationale Pap Ndiaye.

«*Ce protocole sanitaire tire les leçons des difficultés de l'année passée*», a-t-il assuré devant les députés lors des questions au gouvernement, mettant en avant l'instauration tout au long de l'année d'«*un délai de mise en œuvre de dix jours*» pour permettre aux équipes éducatives de s'adapter aux différents cas de figure.

Maintenir les «écoles ouvertes»

La rentrée scolaire a lieu le 1er septembre et concerne quelque 12 millions d'élèves, de la maternelle au lycée. Officialisé le 19 juillet, ce nouveau protocole «*simplifie les règles avec un socle de recommandations générales et trois niveaux de mesures spécifiques*», a expliqué le ministère de l'éducation. Les trois niveaux, catégorisés par les couleurs verte, orange et rouge, seront applicables nationalement ou localement tout au long de l'année scolaire. Ils visent à proposer, en fonction de la circulation du virus, des mesures progressives assurant la sécurité des enfants et des équipes éducatives tout en maintenant les «*écoles ouvertes*».

D'après ce nouveau protocole, l'accueil des élèves ne pourra ainsi se faire qu'en présentiel, sauf si le niveau rouge, prévu en cas de situation sanitaire très dégradée, est activé. Dans ce dernier cas, un système d'«*hybridation*» pourrait être mis en place, mais uniquement «*au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite*», a détaillé le ministère sur son site fin juillet. Par ailleurs, le reste des mesures applicables, notamment relatives au port du masque et à la gestion des cas contacts se fera désormais «*en cohérence (...) avec les mesures sanitaires prises en population générale*», a rappelé mardi Pap Ndiaye. «*Il n'y aura plus de mesure spécifique au milieu scolaire*», a-t-il insisté. «*Ce protocole a fait l'objet d'une large concertation avec les organisations représentatives des personnels, les associations d'élus et les fédérations de parents d'élève*», a précisé Pap Ndiaye, assurant qu'il avait «*été salué*» par «*tous (les) partenaires*».

La valse des protocoles sanitaires à l'école, et notamment à l'hiver 2021/2022, mis en place en raison de l'épidémie de Covid-19, avait exaspéré les enseignants et les parents d'élèves, souvent en peine de suivre les règles édictées.

À VOIR AUSSI - Covid : «Le gouvernement n'a pas l'intention de relâcher la pression sur la population»